

APARS 56

Module 1

Protection et défense du domicile

Ce module sera en 3 parties, partie 1 « vous avez déjà une maison protection du domicile hors effondrement » partie 2 « protection suite à un effondrement » et partie 3 comment choisir une maison à acheter

1ere partie : Vous avez déjà votre maison

Comment me protéger et défendre mon domicile si une catastrophe devrait arrivée ?

C'est l'une des questions que tout prévisionniste se pose.

Dans un monde normal nous nous protégeons des cambrioleurs :

1ere règle ne pas diffuser d'information sur votre absence, sa parait con, mais beaucoup de personnes envoi des informations via les réseaux sociaux comme Facebook, ils mettent en ligne leurs photos de vacance à l'instant T ou il indique même à quelle date ils partent. Autant donner directement les clefs de leurs maisons aux cambrioleurs.

Un cambrioleur cherche dans la majorité des cas à entrer dans les logements isolés. C'est également le cas pour les logements se situant dans une zone peu éclairée. Pourquoi ? Parce qu'en s'introduisant dans des habitations isolées et à l'abri des regards, il peut commettre ses méfaits tranquillement, sans aucun dérangement.

Mais que dit la loi ?

Il est interdit d'installer des pièges dans votre jardin. En effet, si un intrus est blessé ou tué, vous pourriez être responsable et poursuivi pénalement, pour homicide involontaire par exemple. Installer des pièges pourrait en fonction des circonstances, ne pas apparaître comme de la légitime défense.

La légitime défense :

Vérifié le 11 janvier 2022 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre), Ministère chargé de la justice

La légitime défense permet de se défendre, de protéger quelqu'un ou un bien, lors d'une attaque immédiate par une personne.

Les moyens utilisés lors de cette défense sont interdits dans une autre situation. C'est la justice qui vérifie si la riposte, utilisée pour se défendre, est un cas de légitime défense.

Pour que la légitime défense existe, les 5 conditions suivantes doivent être réunies :

- L'attaque doit être injustifiée, c'est-à-dire sans motif valable
- La défense doit se faire pour soi ou pour une autre personne
- La défense doit être immédiate
- La défense doit être nécessaire à sa protection, c'est-à-dire que la seule solution est la riposte
- La défense doit être proportionnelle, c'est-à-dire égale à la gravité de l'attaque

Il existe une condition supplémentaire sur la défense d'un bien. Cette défense ne doit pas avoir pour conséquence un homicide volontaire, c'est-à-dire entraîner la mort d'une personne.

La légitime défense concerne toutes les parties : auteur, coauteur et complice.

Preuve de la légitime défense

C'est à celui qui invoque l'état de légitime défense d'en rapporter la preuve.

Néanmoins, la légitime défense est supposée existante dans les cas suivants :

- La nuit, dans un lieu habité, une personne repousse une personne entrée par effraction : Usage de la force pour pénétrer dans un endroit fermé, violence ou ruse.
- Une personne lutte contre le vol ou le pillage fait avec violence

Exemples de situations jugées par les tribunaux

Légitime défense : exemples de situations jugées par les tribunaux

Cas de figure	Légitime défense ?
Un gendarme utilise son arme pour assurer la protection de son collègue en danger de mort	Oui
Une personne donne des coups de couteau après avoir été insultée et sans avoir été victime de violence physique	Non
Une personne donne des coups de poing à un policier lors de son arrestation	Non

Cet article copié sur le site du gouvernement Français, nous montre que nous ne pouvons pas faire n'importe quoi et n'importe comment la défense de notre domicile.

Il était important pour moi de vous donner toute les informations sur le droit Français avant d'aller plus loin dans la protection et la défense de votre domicile.

Votre maison peut devenir votre vrai quartier général en cas de catastrophe extérieure. Même dans la vie quotidienne, elle doit constituer un rempart sécurisant et confortable. Il est donc important qu'elle soit bien aménagée.

Avoir une maison dit survivaliste, *ce n'est pas forcément vivre dans un bunker* ! Il s'agit simplement d'améliorer votre sécurité pour des événements du quotidien (comme un cambriolage par exemple), et votre autonomie.

Dans ce module, vous allez découvrir mes conseils pour aménager une maison dit survivaliste.

Ici je parle bien de maison avec un jardin et pas d'un appartement.

Le minimum que vous pouvez faire si vous n'avez pas de budget pour la protection de votre domicile **c'est d'être le plus dissuasif possible.**

Vous pouvez mettre ces pancartes sur votre porte, sur votre portail, votre boîte au lettre, et sur votre porte de garage.

Mettre des panneaux « Attention au chien » ou « vidéo surveillance »



Même si vous ne possédez ni chien, ni caméra.

La dissuasion est la première défense de votre domicile.

Toujours sans beaucoup de budget installer des lampes détectrices de mouvement, un cambrioleur n'ira généralement pas plus loin si une lumière la détecté.



Il en existe de toute sorte et à tous les prix, privilégier les lampes en complète autonomie qui continuent à fonctionner malgré une coupure de courant.

Comment protéger votre domicile



Installation concrète de la maison :

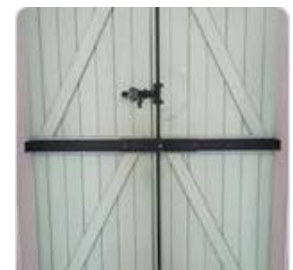
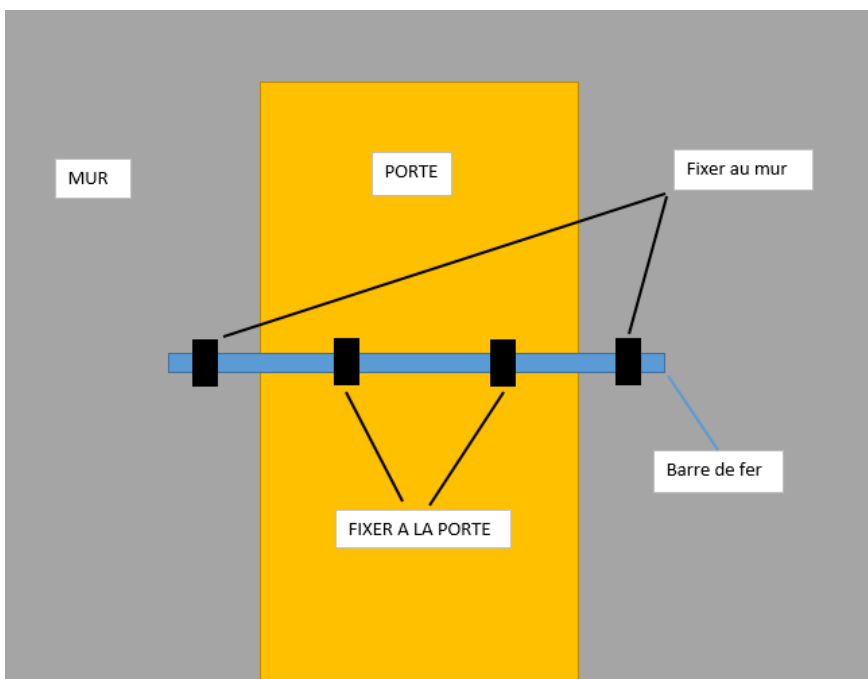
Si votre maison comporte plusieurs étages installer aux fenêtres les plus basse des barreaux



Equiper le reste de vos fenêtres de volet en bois.



Concernant les autres ouvrant comme les portes d'entrée ou de garage il existe des systèmes de porte blindé mais le cout est aussi blindé que la porte. Ma meilleure solution c'est de mettre une barre de fer entre 2 U fixer sur le mur «voir schéma » fonctionne pour les portes et les volets. Voilà le principe :



Blocage d'une baie vitrée

Ici une barre de fer, mais vous pouvez aussi tout simplement mettre un manche à balais ou une planche



Mettre en place un système de caméra de surveillance

Pour un budget de 300 euros vous pouvez avoir quelque chose de pas mal



Privilégier un système sans fils avec un disque dur, naturellement essayer de prendre un système autonome extérieur et intérieur.



Sachez qu'il est obligatoire de mettre un panneau précisant la présence de caméra et naturellement vous n'avez pas le droit de diriger les caméra vers un lieu ou voie public ou votre voisin.

